

ROTHENBURG RESOLUTIONS

1. - Les principes généraux énoncés dans les résolutions de Bruges s'appliquent d'une façon plus ou moins universelle à la sauvegarde des petites villes historiques. Néanmoins, leur mise en oeuvre doit tenir compte des problèmes spécifiques et des conditions régionales, en particulier des situations socio-économiques et politiques existant dans les différentes régions du monde.

Il est évident qu'il existe plusieurs types de petites villes, chaque groupe étant caractérisé par des problèmes communs et par des situations spécifiques, entre autres, selon la dimension des villes, leur contexte culturel et leurs fonctions économiques. Toutes mesures adoptées pour réanimer et réhabiliter les petites villes anciennes doivent respecter les droits, les coutumes et les aspirations de leur population et refléter les buts et les intentions de la communauté urbaine. C'est pourquoi les solutions et leur mise en oeuvre doivent être adaptées à chaque cas particulier.

2. - Dans les régions industrialisées du monde, les petites villes historiques sont souvent d'anciens centres qui furent importants autrefois, mais qui ont été laissés à l'écart de la vague d'industrialisation et de croissance urbaine du 19ème siècle. Au plan économique, ce sont en général des centres de zones agricoles. Cette fonction leur a octroyé certaines caractéristiques qui contrastent avec celles des grandes villes:

- elles ne sont pas encore étendues au-delà de leurs noyaux historiques et ceux-ci sont restés l'élément dominant dans la perception visuelle de la ville, qui, parfois, conserve encore ses remparts;
- elles constituent toujours le centre d'activités sociales et économiques, tout en comprenant un nombre important de logements;
- le paysage qui les environne est resté, en grande partie, intact et constitue un élément indissociable de l'image de la ville;
- souvent elles ont conservé une population de structure diversifiée et équilibrée et il en est de même des emplois; rares sont en effet les petites villes présentant des monostructures économiques occasionnées par la présence de grands organismes de production de masse.

3. - Ces petites villes sont menacées par des dangers spécifiques, de différentes natures:

- Elles peuvent souffrir d'un manque d'impulsion économique, qui cause l'émigration de la population vers des centres plus importants: ceci conduit à leur dépeuplement et par voie de conséquence à leur dégradation.

- Si l'importance de la population reste stable, les habitants, en raison des nuisances de la circulation, et/ou du manque de confort et de commodités, peuvent se déplacer vers les quartiers modernes à la périphérie du centre ancien, entraînant l'abandon des quartiers anciens.

- Par ailleurs, l'excès d'impulsion économique peut causer des ruptures dans la structure ancienne et l'insertion d'éléments nouveaux discordants pour l'harmonie du cadre urbain.

- Des mesures visant à adapter la ville aux progrès modernes peuvent avoir des effets similaires. Le tourisme, qui peut constituer un facteur valable de réanimation économique, peut aussi occasionner des conséquences négatives sur l'aspect et la structure de la ville.

- Les dimensions toujours plus importantes des équipements sociaux, tels que les écoles et les hôpitaux, risquent de détériorer l'harmonie traditionnelle des cadres urbains et à perturber l'équilibre de leur fonctionnement.

4. - Dans les pays en voie de développement, la croissance rapide de la population et l'afflux massif d'habitants dans les villes menacent de détruire la structure des établissements existants. L'identité nationale et culturelle de ces pays sera irrémédiablement appauvrie si s'atrophient les liens qui les rattachent à leur passé. Aucun de ces liens n'est plus important que l'environnement architectural autochtone, qui s'est élaboré au cours des siècles pour répondre, avec les matériaux locaux, aux conditions physiques et climatiques, et qui se traduit dans la structure des établissements, la forme des maisons et les techniques de construction.

Les gouvernements de ces pays devraient être informés de la nécessité d'intensifier leurs efforts pour conserver les qualités positives du cadre de vie autochtone, urbain et rural, et de confier à l'administration chargée de l'aménagement du territoire les responsabilités et les pouvoirs indispensables pour protéger leurs villes historiques contre les pressions d'une expansion et d'une industrialisation excessives.

5. - Pour faire face aux dangers qui menacent les petites villes historiques, il est nécessaire de définir une stratégie et des mesures, à différents niveaux:

- la politique d'aménagement doit tenir compte des besoins spécifiques des petites villes anciennes et assurer leur sauvegarde en leur assignant un rôle qui respecte leur structure particulière; leur fonction économique notamment doit être choisie de façon à ne pas entraîner une rupture ou un abandon de leur nature et de leur configuration historique.

- Ceci implique la coordination au niveau des études de tous les projets élaborés par les autorités publiques, dont les décisions exercent une influence sur la ville: implantations industrielles, réseau de transports, équipements régionaux, etc..

- Au niveau local, les choix urbanistiques doivent être faits avec grand soin, de manière à conserver et à mettre en valeur les caractères spécifiques de la ville. Il faut notamment:

- a) que tous les aménagements nouveaux tiennent compte de l'échelle de la ville, respectent ses caractères, sa structure et son insertion dans le paysage,
- b) que les qualités visuelles spécifiques des espaces urbains des rues et des places soient maintenues non seulement dans quelques "îlots traditionnels" isolés, mais dans toutes les parties caractéristiques de la ville et en tous cas dans le réseau continu intégrant les principaux éléments significatifs de la ville,
- c) que soit évité toute destruction de bâtiment ancien, qui à première vue, pourrait sembler de peu d'importance, mais dont la multiplication conduirait à une dégradation irrémédiable du tissu historique de la petite ville,
- d) que l'on cherche, en cas de besoin, aux bâtiments sans usage, menacés de délabrement, des affectations nouvelles adaptées à leur manière d'être.

- Il convient par ailleurs de développer les méthodes pour répertorier, évaluer et protéger les qualités des petites villes historiques et étudier les bases de leur sauvegarde. Les problèmes scientifique, technique, juridique, financier, etc.. doivent être pris en pleine considération. L'échange d'expériences est un facteur promotionnel important; le Centre International de Documentation UNESCO-ICOMOS pourrait assurer une collecte efficace des informations afin de les mettre à la disposition de tous.

- Il est enfin d'une importance primordiale de développer au sein de la population et chez leurs représentants politiques la fierté de leur environnement historique et le sens de leurs responsabilités dans le domaine de la conservation de leur patrimoine. Cette volonté est une condition fondamentale requise pour assurer, à long terme, le succès de la politique de sauvegarde.

6.- Dans de nombreux pays l'initiative de la préservation de petites villes sont le résultat d'initiatives locales. Il est essentiel de soutenir et d'encourager ces actions généreuses. Toutefois, les problèmes de conservation deviennent trop complexes pour la seule initiative privée et pour l'administration locale. Il est donc souhaitable que l'on dispose à l'avenir d'une législation régionale ou nationale permettant de mieux promouvoir la sauvegarde des petites villes historiques, et en particulier, de juguler la spéculation foncière.